

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Jean Teurnier</i>
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie		x		<i>Morgane Bonnet</i>
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	22-août-25
Début de séance	19h04
Fin de séance	19h55

Numéro	DEL_280825_002_PanneauxPhotovoltaïques	Panneaux photovoltaïques
Nomenclature	1.1.1	

En octobre 2024, la commune a sollicité le cabinet TIGER Ingénierie afin d'être accompagné sur la pose de panneaux photovoltaïques. Deux sites ont été identifiés :

- L'école maternelle
- La salle Alexis Maneyrol

Diverses études ont été menées, notamment en matière de structure mais également de production d'énergie. Il convient désormais de lancer un appel d'offres afin de déterminer l'entreprise attributaire des travaux de pose des panneaux.

La consultation est prévue courant octobre 2025 pour une attribution début décembre. Les travaux seront programmés dès que les conditions météorologiques le permettront

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser M. le Maire à lancer la consultation susmentionnée
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché public qui en découlera, dans les limites prévues lors du vote du budget soit 150 000 € TTC

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 28 août 2025,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

